

28/20)
Emprunt à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour permettre à la Commune de Saint-Denis de parfaire le financement des travaux de construction de 24 classes, 2 bureaux, 1 réfectoire et 1 cuisine + 3 logements d'instituteurs à " CHATEAU MORANGE ".

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je dois vous rappeler que cette question a déjà été soumise au Conseil Municipal lors de sa séance du 28 Novembre 1962.

Cette délibération approuvée le 12 Janvier 1963 a été ensuite adressée à la Caisse Centrale de Coopération Economique pour avis.

Par sa lettre N° 222 du 10 Juillet 1963 M. le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique m'a fait savoir que la Commune pouvait obtenir de son Etablissement les moyens complémentaires de financement pour cette opération et qu'il suffirait de lui adresser les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'emprunt.

La question est restée en suspens jusqu'ici compte tenu de ce que le Ministère de l'Education Nationale devait allouer à la Commune une subvention complémentaire de l'ordre de 12.000.000. F CFA., étant donné que le coût des travaux en cause s'est élevé en définitive à 54.047.574. F CFA.

En tout état de cause le Conseil doit également reconsidérer la question compte tenu de ce que le montant de l'emprunt primitivement sollicité par la Commune était de 10.000.000. F CFA. alors qu'en réalité, il doit être déterminé par rapport aux prix plafonds fixés par le Ministère de l'Education Nationale. Ce qui donnerait pour 24 classes, 2 bureaux, 1 réfectoire et une cuisine + 3 logements, un montant maximum d'avance de 12.500.000. F CFA.

La subvention qui sera allouée par le Ministère de l'Education Nationale sera d'un montant de 38.000.000. F CFA. + 12.000.000. de frs. environ, soit au total 50.000.000. F .

Le montant maximum de l'emprunt que la Caisse Centrale de Coopération Economique peut accorder à la Commune de Saint-Denis étant de 12.500.000. Fr CFA, le reliquat, soit la somme de 551.474. Fr pourra être payé sur les disponibilités du chapitre 230-10 du budget communal 1964.

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,

Qui le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adresser une demande d'emprunt de 12.500.000. Fr CFA. à la Caisse Centrale de Coopération Economique pour permettre à la Commune de parfaire le financement d'une école de 24 classes, 2 bureaux, 1 réfectoire et 1 cuisine + 3 logements d'instituteurs, au lieu dit " Château Merange ".

Donne pouvoir au Maire et en son absence le 1er adjoint de signer la convention
met à l'initiative et tous acts
faits en l'emprunt communal
Il s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les mensualités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

A Noter que cet engagement n'est valable que pour la part de subvention supérieure à 12.551.474. Fr CFA.

Le Conseil s'engage également, au cas où la subvention supplémentaire de 12.000.000. de francs CFA. ne pourrait être obtenue, à imputer la dépense au budget communal 1964.

X

X X

- Ratification du marché de gré à gré passé avec la SEGEFOM pour la construction d'une école à 4 classes type "ECODUR" à RUISSEAU BLANC (La Montagne) St-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Un marché de gré à gré passé avec la SEGEFOM le 18 Juillet 1963, approuvé le 31 Juillet 1962 pour la construction d'une école de 4 classes type "ECODUR" à Ruisseau Blanc (La Montagne) s'élève à un montant de 3.601.530. Fr.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir le ratifier ainsi que le détail estimatif de la même somme qui y est joint. "

Approuvé

M. Denis, le 5 juin 1964

P/Le Maire

Le Secrétaire Général

Signé: J. Cluchans

Approuvé

le 23 Avril 1964

le Maire Par délégué

Tras
Secrétaire Général

Signé: Cluchans

Adopté à l'unanimité.